

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

**Arrêté du 21 mai 2024 modifiant l'arrêté du 4 octobre 2002 fixant les montants de l'indemnité représentative de sujétions spéciales et des travaux supplémentaires attribuée aux agents du corps de conducteurs automobiles et chefs de garage**

NOR : TFPF2408705A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre de la transformation et de la fonction publiques et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le décret n° 2002-1247 du 4 octobre 2002 relatif à l'indemnité représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires attribuée aux conducteurs automobiles et chefs de garage ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2002 fixant les montants de l'indemnité représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires attribuée aux agents du corps de conducteurs automobiles et chefs de garage,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 2 de l'arrêté du 4 octobre 2002 susvisé est ainsi modifié :

1° Le nombre : « 11 » est remplacé par le nombre : « 16 » ;

2° Le nombre : « 20 » est remplacé par le nombre : « 29 ».

**Art. 2.** – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux heures supplémentaires effectuées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 mai 2024.

*Le ministre de la transformation  
et de la fonction publiques,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef de service des politiques sociales,  
salariales et des carrières,*

G. TINLOT

*Le ministre de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique,*

Pour le ministre et par délégation :

*L'adjoint à la sous-directrice  
de la 2<sup>e</sup> sous-direction  
de la direction du budget,*

E. GENET

*Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie,  
des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,  
chargé des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*L'adjoint à la sous-directrice  
de la 2<sup>e</sup> sous-direction  
de la direction du budget,*

E. GENET